EP

NATIONS
UNIES

UNEP(DEPI)/EAF/CP.5/6/F

Programme des
Nations pour

L'Environnement

Distr.: General
2 August 2007

Original: English

CINQUIEME REUNION PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION,
A LA GESTION ET DE MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER DE LA REGION
DE L'AFRIQUE DE L'EST
Johannesburg, Afrique du Sud, 5-8 November 2007

PROGRAMME DE TRAVAIL 2008–2011 POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DE NAIROBI

I. Introduction

A. La Convention de Nairobi

1. Reconnaissant le caractère exceptionnel de l'environnement marin et côtier de la région, les menaces et la nécessité d'agir, les pays de la région de l'Ouest de l'Océan Indien ont demandé au PNUE de créer un programme de mer régionale pour leur région. La décision 8/13C du 29 avril 1980 du Conseil d'Administration du PNUE a créé le Programme de Mer Régionale de l'Afrique de l'Est, et a, en plus, demandé au PNUE d'aider les Gouvernements de la région à formuler et mettre en œuvre un programme pour la gestion et la conservation convenables des ressources marines et côtières. Suite à la 8ème Session du Conseil d'Administration de 1980, le PNUE a apporté son soutien au développement du Plan d'Action de l'Afrique de l'Est et une Convention sur la Protection, la Gestion et la Mise en Valeur de l'Environnement Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi).

2. Les pays de la région se sont rencontrés en 1985, pour adopter un plan d'action pour la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est. En plus, ils ont signé la Convention et ses deux Protocoles, celui relatif à la collaboration en matière de lutte contre la pollution en cas d'urgence et celui relatif aux aires protégées et à la faune et flore sauvages. La Convention et ses deux protocoles sont entrés en force le 30 mai 1996 et ont été ratifiés en 1999 par tous les pays signataires et par l'Afrique du Sud en 2002.

B. Contexte des COPs Conjoints

3. En 1981 et 1985, l'adoption de la Convention relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'ouest et du centre (Convention d'Abidjan) et la Convention relative à la Coopération en Matière de Protection, de Gestion et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi) ont généré de grands espoirs pour les peuples et les communautés qui partagent les ressources côtières et marines dans tous les Etats côtiers en Afrique Subsaharienne. Cependant, jusqu'en 1998, à cause des financements inadéquats et des contributions imprévisibles aux Fonds d'Affectation Spéciale des deux Conventions, il est apparut évident qu'il y avait nécessité d'une approche innovatrice pour soutenir les deux Conventions subsahariennes des Mers Régionales.

4. En 1998, une série de rencontres intergouvernementales de haut niveau se sont déroulées, notamment, la Conférence Panafricaine sur la Gestion Intégrée et Durable de la Zone Côtière, en juillet à Maputo, et la Conférence du Cape sur la Protection et la Gestion de l'Environnement Marin et Côtier en décembre. Comme résultat de ces deux rencontres, les Gouvernements Africains se sont accordés sur le Processus Africain pour la Protection, la Gestion et la Mise en Valeur de l'Environnement Marin et Côtier dans la déclaration qu'ils ont adoptée : "La Déclaration du Cape de décembre 1998". Le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a aussi endossé ce processus à Alger, Algérie, en juillet 1999.

5. Les conclusions de ces conférences étaient également claires: les Gouvernements Africains ont besoin de prendre des mesures urgentes pour freiner et inverser les tendances négatives dans la mise en oeuvre de la Convention d'Abidjan et celle de Nairobi, qui sont deux instruments vitaux pour la Protection, la Gestion et la Mise en Valeur de l'Environnement Marin et Côtier en Afrique Subsaharienne.

6. Il y a eu un nouvel engagement pour ces Conventions, comme l'atteste le nombre de pays qui les ont ratifiées. Jusqu'en 2006, quatorze des vingt deux pays ont ratifié la Convention d'Abidjan. La Sierra Leone et le Libéria l'ont aussi ratifiée récemment que 2005, et un groupe de trois pays (Sao Tome et Principe, la Mauritanie et le Cape Vert) sont en ce moment dans le processus de ratification. Tous les dix pays signataires de la Convention de Nairobi l'ont ratifiée. La République d'Afrique du Sud, qui avait été exclue en 1985, a ratifié toutes les deux Conventions en 2002. Depuis la première Conférence des Parties (COP), il y a une participation de plus en plus croissante de ministres de haut niveau, ainsi que des représentants d'importantes ONGs. En plus, quelques gouvernements ont commencé à contribuer aux Fonds d'Affectation Spéciale. Par conséquent, les Gouvernements considèrent ces Conventions comme des cadres qui conviennent pour gérer les questions relatives aux milieux marin et côtier.

7. Dans les quatre dernières années (2004-2007), la Convention de Nairobi a pu accéder à des ressources provenant de différentes sources, y compris 3,4 millions US $ du Gouvernement Norvégien et 4,2 millions US $ du FEM pour le projet WIO-LaB qui est mis en œuvre par le Secrétariat Conjoint des Conventions de Nairobi et d'Abidjan et focalisé sur la dégradation de l'environnement marin et côtier due aux activités terrestres dans l'Ouest de l'Océan Indien. Le SIDA a été un partenaire très constant et a apporté son soutien aux deux Conventions pendant ces quatre dernières années pour un montant de 1,3 millions US $. Cinq gouvernements de la région d'Afrique de l'Est ont régulièrement contribué au Fonds

d'Affectation spéciale de la Convention de Nairobi pour un montant de 566.000 US $ pendant la période de 2004 à 2007. Les Grands Ecosystèmes Marins (GEM) ont aussi été utilisés comme cadres pour les projets financés par le FEM et qui abordent une série transversale de questions transfrontières relatives à l'environnement marin et côtier. C'est sur ces réalisations que seront basées les Conférences des Parties Conjointes.

8. Pendant la COP7 de la Convention d'Abidjan, qui s'est tenue au Gabon en mars 2005, la République d'Afrique du Sud a accepté d'abriter la COP8 de la Convention d'Abidjan en même temps que la COP5 de la Convention de Nairobi, en sessions parallèles. Cette offre a été discutée et soutenue pendant une réunion des Points Focaux de la Convention de Nairobi, tenue en Tanzanie en novembre 2005.

9. Les COPs qui seront tenues conjointement seront organisées en collaboration avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et sous la coupe de l'Union Africaine. La collaboration avec le NEPAD émane d'un accord conclu lors du lancement du Secrétariat Intérimaire du NEPAD (SINEPAD) à Dakar en novembre 2002. Les pays participant ont demandé que le Mécanisme Conjoint de Mise en Oeuvre des Conventions de Nairobi et d'Abidjan devienne un instrument central dans la mise en oeuvre de la composante environnement du NEPAD, spécialement en ce qui concerne l'environnement marin et côtier.

10. La réunion des 5ème et 8ème Conférences des Parties (COPs) est par conséquent organisée pour faire le point des progrès accomplis à partir des multiples projets et programmes qui ont été mis en oeuvre depuis l'adoption des deux Conventions, et pour tirer avantage des acquis et de l'engagement politique croissant. Les COPs conjointes offrent une importante opportunité pour apporter une visibilité croissante pour les Conventions et un engagement fort qui seront exprimés à travers des contributions aux Fonds d'Affectation Spéciale, des ratifications supplémentaires et un sentiment d'appropriation par les Parties Contractantes.

II. Programme de Travail 2008–2011 du Secrétariat de la Convention de Nairobi

A. Aperçu Général

11. Le développement de programmes de travail a été une des mesures utilisées par les gouvernements africains, comme faisant partie d'un exercice détaillé et ambitieux pour revitaliser les Conventions de Nairobi et d'Abidjan. Le premier Programme de Travail pour la Convention de Nairobi a été adopté à la Deuxième Réunion des Parties Contractantes, tenue à Maurice en 1999. Ce programme de travail a été suivi par les programmes de travail de 2002-2003 et de 2004-2007. Sur la base de ces programmes de travail, le Secrétariat de la Convention de Nairobi, les partenaires et les pays individuels ont entrepris un nombre d'activités, en grande partie avec le soutien du Fonds de l'Environnement du PNUE. Ces réalisations ont mis une solide fondation pour les efforts continus dans le même sens.

12. Le programme de travail de 2004-2007 a couvert deux biennales, afin d'être en accord avec d'autres programmes pertinents en cours dans le cadre du PNUE et d'autres partenaires. Les précédents programmes de travail étaient axés sur les quatre thèmes suivants : évaluation ; gestion des écosystèmes marins et côtiers ; coordination et aspects juridiques ; et les questions transversales. Les quatre thèmes sont liés et sont conçus pour fournir un programme holistique cohésif et intégré. En particulier, le thème évaluation est étroitement lié au thème gestion. Les activités sous les thèmes gestion, coordination et aspects juridiques et questions transversales ont été mis en œuvre avec succès parce que le PNUE a fourni des ressources et qu'il y avait une bonne collaboration avec les organisations et les partenaires.

13. Le Programme de Travail de 2008-2011 maintient cet élan en se basant sur les succès précédents, renforce et multiplie les liens avec les partenaires, les programmes et les projets. Le travail est principalement entrepris en collaboration avec toutes les parties prenantes, ce qui se reflète par la coordination croissante parmi les parties prenantes intervenant dans les questions relatives aux milieux marin et côtier. Le Secrétariat travaille étroitement avec les partenaires en collaboration, tels que les ONGs régionales et les différents instituts de recherche nationaux.

14. En juillet 2006, par exemple, et en partenariat avec WWF, IUCN et WIOMSA, le Secrétariat a catalysé l'établissement du "Consortium pour la Conservation des Ecosystèmes Marins et Côtiers dans l'Ouest de l'Océan Indien ". Le Consortium, mentionné comme "WIO-C", est un partenariat entre les principales ONGs et autres organisations dans l'Ouest de l'Océan Indien, notamment WWF, IUCN, WIOMSA, EAWLS, CORDIO, IOC, WCS et NEPAD. Ancré dans la Convention de Nairobi, le WIO-C est conçu pour améliorer les échanges d'informations, la synergie et la coordination entre les ONGs intervenant dans les questions de l'environnement marin et côtier de l'Ouest de l'Océan Indien et pour évoluer vers une approche programmatique conjointe tout en abordant ces questions. Le renforcement du WIO-C et la base de ce partenariat sont des composantes importantes du Programme de Travail, comme cela se reflète dans l'incorporation, dans le Programme de Travail de la Convention, d'éléments pertinents des plans de travail des ONGs partenaires.

15. Le Programme de Travail se basera aussi sur la motivation générée par un certain nombre d'activités mises en oeuvre durant les dernières années, y compris les activités qui ont reçu l'aide de l'Agence Suédoise de Développement Internationale (SIDA) *: le Projet de Protection et de Gestion de l'Environnement Marin et Côtier de l'Afrique de l'Est ; Evaluation et*

Contrôle de la Pollution Marine due aux activités terrestres dans la Région de l'Afrique de l'Est ; le Projet de Base de Données et d'Atlas des Ressources Côtières de l'Afrique de l'Est (EAF/14). Ces trois projets ont eu d'énormes impacts sur le renforcement des capacités, le maintien de la motivation pour la Convention de Nairobi et l'initiation à la Gestion Intégrée des Zones Côtières dans tous les pays de la région.

16. Dans le cadre du récent projet financé par le SIDA "*Renforcement des mécanismes de coordinations, des activités de gestion et d'évaluation au sein des Conventions de Nairobi et d'Abidjan*" (2003-2007) le Secrétariat a réalisé une série d'activités en vue de renforcer la mise en œuvre des deux conventions. La plupart des activités a été entreprise en collaboration avec les ONGs et des institutions, ce qui a permis au Secrétariat d'élargir sa base de partenaires et de sécuriser l'appui de la société civile dans le soutien à la mise en œuvre de la Convention et son programme de travail. Grâce à ce projet, il a été possible pour le Secrétariat de soutenir l'établissement de WIO-C. Le Secrétariat a aussi travaillé en partenariat avec IUCN pour aider à former des gestionnaires et des praticiens dans la gestion effective des Aires Marines Protégées au Kenya, en Tanzanie et aux Seychelles, en utilisant un ensemble d'outils et le mode d'emploi nouvellement mis en place pour l'efficacité dans le gestion des Aires Marines Protégées.

17. Plusieurs structures de coordination de la Convention ont été renforcées, ce qui est la plus importante représentation nationale à travers les points focaux. Un forum des points focaux et des termes de référence spécifiques pour les points focaux ont été établis. Les institutions des point focaux ont été appuyées pour rendre opérationnel leurs bureaux et pour initier un mécanisme d'élaboration de rapports pour la Convention en compilant des rapports d'état nationaux sur l'environnement marin et côtier. L'aide a aussi contribué à renforcer les Groupes de Travail de la Convention, tels que le Forum des Institutions Académiques et de Recherche et le Groupe de Travail sur les Récifs Coralliens. Le mécanisme national d'élaboration de rapport pour la Convention et le renforcement des groupes de travail donneront des directives pour les priorités dans le cadre de la gestion marine et côtière, en préparation pour le Programme de Travail de la Convention de 2008 et au-delà.

18. La mise en œuvre du Projet WIO-LaB, principalement financé par le FEM, abordant les "Activités Terrestres dans l'Ouest de l'Océan Indien" (2004-2008) dans le cadre du Secrétariat de la convention d'Abidjan, a apporté un grand soutien pour l'amélioration de la gestion des activités terrestres affectant l'environnement marin et côtier (LBAs) dans la région, et de cette façon, a assuré la mise en œuvre avec succès d'une grande partie du programme de travail de la Convention de Nairobi. Depuis son commencement au début de 2005, le projet a réalisé des progrès considérables dans l'établissement de cadres pour appuyer la gestion LBA, le renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux et l'initialisation de projets de démonstration pour la gestion efficace des LBA dans les pays impliqués.

19. Entre autres activités, le projet aide à l'établissement d'un système d'information et d'un mécanisme d'échange d'informations pour la Convention de Nairobi en vue de faciliter l'échange efficace d'informations pour une meilleure gestion de l'environnement marin et côtier. Une autre initiative dans le cadre du projet est le programme de micro financements à l'attention de la société civile, ce qui sera la première étape dans un partenariat à long terme entre la Convention de Nairobi et le Programme de Micro Financements du FEM. Le projet a aussi permis l'élaboration d'un projet de Protocole sur les sources et activités terrestres qui, s'il est adopté, sera le troisième instrument rattaché à la Convention de Nairobi.

20. Le projet WIO-LaB a des activités qui courent jusqu'en 2009. Elles sont aussi inscrites dans le Programme de Travail 2008-2011. Le Projet WIO-LaB produira aussi un Plan d'Action Stratégique (PAS) sur les activités terrestres pour la région WIO. Dans le PAS, il y aura un nombre de domaines et activités prioritaires à mettre en œuvre, bien que des financements additionnels seront requis à partir soit du Fonds d'Affectation, soit des contributions des donateurs et des partenaires. Par conséquent, la mise en œuvre du PAS est inscrite dans le Programme de Travail dans le cadre du scénario de financement optimal (voir ci-dessous pour les descriptions sur le financement).

21. Le présent Programme de Travail 2008 – 2011 indique comment le Secrétariat de la Convention de Nairobi mettra à profit les acquis qui ont été enregistrés à partir de la mise en œuvre des activités catalysant financées par le SIDA, et à partir de la prise de conscience grandissante sur les ressources marines et côtières, créée par les programmes et projets appuyés ou mis en œuvre par le WWF, l'UICN, WIOMSA et des autres ONGs dans la région. Le Programme de Travail met l'accent sur la promotion, la facilitation et la mise en œuvre des objectifs de la Convention de Nairobi de façon intégrée, générale et trans-sectorielle aux niveaux national et régional.

22. Le Programme de Travail, qui est un programme développé en commun avec des partenaires et des parties prenantes clés, sert d'outil au Secrétariat et aux partenaires associés pour catalyser des changements dans la gestion de l'environnement marin et côtier dans les pays qui sont Parties Contractantes à la Convention de Nairobi, contribuant ainsi à atteindre les buts et les objectifs attendus, tels qu'ils se rapportent au développement durable des côtes et océans. La structure du Programme de Travail a été influencée par plusieurs facteurs qui affectent le nombre et le mode de mise en œuvre des activités, notamment, le financement, les partenariats et les capacités comme décrits ci-dessous.

23. **Financement :** le Programme de Travail de la Convention de Nairobi est financé par les gouvernements à travers le Fonds d'Affectation Spéciale et par les donateurs. Les contributions statuaires des Parties Contractantes au Fond d'Affectation Spéciale sont montrées dans le Tableau 1 ci-dessous. Avec le développement continue des activités des programmes de travail, il est essentiel que le financement, non seulement, puisse satisfaire suffisamment les besoins mais qu'il soit aussi prévisible. Malheureusement, les contributions des Parties Contractantes n'ont jamais été, ni suffisantes pour satisfaire les besoins ni prévisibles. Bien qu'un certain nombre de Parties Contractantes à la Convention de Nairobi ont constamment fait face à leurs obligations vis-à-vis du Fonds d'Affectation Spéciale, le manque de participation de tous a été un défi continu. Pour ces raisons, le Secrétariat Conjoint doit effectuer son travail à travers des partenariats.

Tableau 1. Les contributions statuaires annuelles des Parties Contractantes au Fond d'Affectation Spéciale de la Convention de Nairobi (dans USD)	
Comores	15,100
France	78,000
Kenya	45,302
Madagascar	22,651
Maurice	30,201
Mozambique	45,302

Seychelles	15,100
Somalie	15,100
Afrique du Sud	37,500
Tanzanie	45,302

24. A cause de ce financement variable, le Programme de Travail présente trois scénarios potentiels de financements pour les activités indiquées dans le Programme de Travail.

a. le niveau "Actuel" est la situation actuelle, sans augmentation significative du financement des pays membres pour la période à venir de 2008 – 2011. Comme décrit dans la section précédente, les financements des quatre années passées provenaient de la Coopération Suédoise (SIDA), du FEM et du Gouvernement Norvégien (pour le projet WIO-LaB), et de quelques pays qui contribuent au Fonds d'Affectation Spéciale, pour un montant totalisant 9,47 million $US pour la période 2004 – 2007. A ce niveau, le personnel actuel composé d'un Chargé de Programme, d'un Chargé de Programme Junior et de deux Assistants Administratifs (partagés par les Conventions de Nairobi et d'Abidjan), ainsi que le personnel de Projets spécifiques seront maintenus. Les activités dans le Programme de Travail consisteraient principalement à : préparer et convoquer les réunions des Parties Contractantes ; coordonner la mise en œuvre des activités en commun avec les agences partenaires, les ONGs et les institutions nationales ; suivre la mise en œuvre des décisions des Parties Contractantes ; transmettre aux Parties Contractantes toutes notifications, rapports et autres informations pertinents reçus par le Secrétariat de la part des Parties Contractantes et autres partenaires ; prendre en compte les demandes et les informations venant des Parties Contractantes et consulter les Parties Contractantes sur des questions relatives à la Convention et ses protocoles. Sans une augmentation des ressources, la capacité du Secrétariat d'engager des activités catalyseurs serait contraignante.

b. Le niveau "Amélioré" du financement serrait une augmentation dans la prévision et les niveaux de contributions des Parties Contractantes au fur et à mesure qu'elles s'efforceraient de répondre à leurs obligations vis-à-vis du Fonds d'Affectation Spéciale. Si toutes les Parties Contractantes payaient leurs contributions, l'augmentation du financement au-delà du niveau "actuel" s'élèverait à un montant de 312.000 $ US par an. Par conséquent, le personnel du secrétariat passerait à 2 Chargés de Programme, à un Chargé de Programme Junior et à deux Assistants Administratifs pour la Convention de Nairobi. Dans ce scénario, le Secrétariat serait capable d'appuyer un certain nombre d'activités catalysant, sur la base des listes de priorités et de programmes existants, conduisant à un impact plus important aux niveaux régional et national. Le centre d'intérêt du Secrétariat de la Convention de Nairobi changerait, graduellement, pour évoluer vers des activités de niveau national, d'intégration, de reconnaissance et de mise en œuvre.

c. Le niveau "Optimal" est celui auquel toutes les Parties Contractantes s'acquitteraient de leurs contributions au Fonds d'Affectation Spéciale et le Secrétariat mobiliserait des fonds additionnels auprès des agences de

financement, du FEM, des donateurs, des partenaires et des programmes tandis que le PNUE prendrait en charge le Secrétariat pendant une certaine période. Dans ce scénario, le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires, identifierait et mettrait en œuvre des activités catalysant prioritaires, sur la base des listes de priorités et de programmes existants. Après l'identification des lacunes dans le Programme de Travail, au niveau national, il mettrait alors en œuvre des activités qui appuieraient les Gouvernements nationaux pour combler ces lacunes. Ce scénario devrait prévoir une augmentation considérable dans les activités et dans les ressources humaines, et permettrait au Secrétariat de la Convention de Nairobi de devenir un important agent d'échange et un partenaire effectif dans le développement durable des océans et zones côtières.

25. **Disponibilité et priorité dans les partenariats**: la majeure partie du Programme de Travail est en commun entre le Secrétariat, les Gouvernements, les donateurs, les ONGs et les agences des Nations Unies. Le Secrétariat s'appuie sur les partenaires pour exécuter les activités au niveau national. La plupart des activités et programmes indiqués dans le Programme de Travail 2008 -2011 sera mis en œuvre dans le cadre des partenariats existants. Toutefois de nouveaux partenariats seront développés en vue de mettre en œuvre quelques activités prioritaires qui peuvent ne pas être prises en compte dans le cadre des limites et de la capacité de la Convention à ce niveau actuel du financement. D'autres questions qui sont peut être de plus grande priorités ne peuvent pas être abordées tant que des partenariats ne seront pas développés.

26. **Capacités:** Ceci comprend les capacités techniques, juridiques et administratives. La capacité administrative, qui comprend la coordination à des niveaux différents, a besoin d'établir des liens et des relations entre les différents programmes, projets, partenaires et le Secrétariat.

B. Objectifs Majeurs du Programme de Travail 2008 – 2011

27. Toutes les activités soutenues ou entreprises par le Secrétariat de la Convention de Nairobi de 2008 à 2011 seront conçues pour atteindre l'objectif global de renforcement du rôle de plateforme de la Convention pour promouvoir les synergies et la mise en œuvre coordonnée des initiatives régionales pour la protection de l'environnement marin et côtier. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

a. faciliter l'utilisation de la Convention de Nairobi comme plateforme pour accroître la collaboration et la mise en œuvre des composantes marines et côtières des programmes d'environnement des organisations et partenaires régionaux, tels que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) et le Conseil des Ministre Africains de l'Eau (AMCOW);
b. contribuer au renforcement des capacités régionales pour la gestion intégrée de l'environnement marin et côtier dans le cadre du Plan Stratégique de Bali pour l'Appui Technologique et le Renforcement des Capacités et faciliter la coordination inter régionale et sud-sud. ;
c. promouvoir la reconnaissance et l'intégration des dispositions de la Convention de Nairobi dans les cadres de politiques nationales, juridiques, institutionnel et financier et dans les processus de développement national,

y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, les évaluations courantes et les budgets intérieurs des pays, particulièrement pour les pays où les océans et les côtes ont un impact majeure sur le développement économique et social ou fournissent une importante base d'un tel développement ;

d. fournir des directives continues sur le développement institutionnel, juridique et des mécanismes financiers qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre à long terme de la Convention de Nairobi, reconnaissant que beaucoup de pays mettent en œuvre la convention dans un autre cadre de politiques, de stratégies et de programmes de développement durable;
e. promouvoir et faciliter la gestion intégrée des zones côtières en vue de protéger les habitats côtiers et lutter contre l'altération physique des côtes, en partie, en renforçant les liens avec la gestion des bassins fluviaux et bassins versants et en utilisant des approches de gestion écosystémique, spécialement dans le contexte de relations entre les activités terrestres et l'environnement marin.

C. Eléments importants du Programme de Travail 2008-2011

28. Les éléments du Programme de Travail ci-dessous sont regroupés selon des différents scénarios de financement. Le niveau "Actuel" est la situation actuelle avec un financement non significatif des pays membres et avec une capacité minimale d'engagement d'activités catalysant. Les niveaux élevés de soutien correspondraient à des niveaux élevés d'activités catalysant et à l'augmentation de l'impact aux niveaux régional et national pour la mise en œuvre de la Convention.

29. Le Programme de Travail 2008-2011 abordera les groupes ou thèmes d'activités ci-dessus, quoiqu'à différents degrés, selon le financement, la disponibilité des partenariats et des capacités. Ces thèmes sont une extension des thèmes utilisés dans le précédent Programme de Travail et basés sur les mêmes raisonnements présentés dans le Rapport de la quatrième Conférence des Parties à la Convention sur la Protection, la Gestion et la mise en Valeur de l'Environnement Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Est (UNEP(DEC)/ EAF/CP.4/6) :

30. **Evaluations**. Ce thème couvre l'évaluation des écosystèmes et des habitats, et se concentre sur les activités d'évaluation des : écosystèmes et ressources ; activités et sources terrestres de pollution ; et questions socio économiques comprenant l'évaluation économique de biens et services fournis par l'environnement marin et côtier. L'objectif majeur des activités, sous ce thème, est de créer une meilleure compréhension et connaissance de l'environnement marin et côtier afin de soutenir la prise de décision pour l'utilisation durable des ressources marines.

31. **Gestion**. Ce thème comprend la mise en œuvre des programmes et activités qui cherchent à réduire ou prévenir la dégradation de l'environnement marin et côtier. Les activités seront basées sur la gestion des : écosystèmes et ressources ; activités et sources terrestres de pollution; et sources de pollution marine. L'objectif principal sous ce thème est de parvenir à la gestion effective, à l'utilisation durable et à la protection de l'environnement marin et côtier dans la région de l'Afrique de l'Est.

32. **Coordination et aspects juridiques**. Ce thème concerne la révision et la mise à jour de la Convention de Nairobi et de ses protocoles, l'amélioration des activités de coordination (comprenant les mécanismes de production de rapports et d'échange d'informations) et le renforcement institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention. Les activités seront axées sur : la révision de la Convention de Nairobi et de ses protocoles ; la coordination des approches de gestion des activités terrestres ; la coordination avec les Parties Contractantes, les partenaires et autres organisations et le renforcement institutionnel. L'objectif des activités sous ce thème est de renforcer la structure de coordination au sein de la Convention de Nairobi et de développer un cadre institutionnel et juridique adéquat pour la mise en œuvre effective et coordonnée de la Convention de Nairobi en collaboration avec tous les partenaires importants.

33. **Informations et sensibilisation**. Ce thème se focalise sur l'échange d'informations avec les communautés ainsi que sur la sensibilisation et l'éducation du public, la prise de décision et le renforcement de capacités des populations. Les activités comprendront : la gestion et l'échange de l'information ; la sensibilisation, le renforcement des capacités et la prise de décision par les communautés ; et la visibilité croissante de la Convention. L'objectif de ce thème est de fournir l'information dans un format facilement accessible et compréhensible en vue d'assister les processus de prise de décision pour la gestion des ressources marines et côtières et de sensibiliser le public de l'importance de l'environnement marin et côtier.

34. Les activités sous ces thèmes ont été identifiées aux niveaux régional et national. Les niveaux élevés de financement permettraient, à la demande des Gouvernements, de mettre un accent plus fort sur l'appui aux Gouvernements nationaux dans la reconnaissance, l'intégration et la mise en œuvre de la Convention de Nairobi dans tous les secteurs et les processus de développement importants.

35. La liste des activités n'est pas exhaustive. C'est une indication des types d'activités que le Secrétariat de la Convention de Nairobi entreprendra en collaboration avec d'autres partenaires.

D Activités Majeures du Programme de Travail 2008-2011

Evaluations

36. Le Secrétariat de la Convention finance directement seulement les évaluations relatives aux projets pilotes du WIO-LaB. A part cela, le Secrétariat se basera sur les informations fournies à partir des évaluations conduites par les partenaires. Le Secrétariat identifiera des lacunes dans les Rapports d'Etat Nationaux qui ont été produits par les Points Focaux, et recherchera ensuite des partenaires qui peuvent aider à combler ces lacunes.

37. Au niveau "Actuel", les activités seront axées sur :
    a) La collecte et la synthèse des données sur des habitats côtiers et les menaces, en vue de conduire une analyse régionale ;
    b) dans le cadre du projet WIO-LaB : .les lacunes à combler dans la détermination des polluants et sources prioritaires, la détermination des "points chauds" ; l'évaluation préliminaire des biens et services des écosystèmes et leurs valeurs

économiques relatifs aux habitats côtiers ; la collecte et la synthèse des données sur les habitats côtiers, les sources de pollution, les interactions fleuve-littoral, et l'évaluation économique des biens et service des écosystèmes.

38. A mesure que le niveau des ressources croît vers le niveau "Optimal", le contenu des activités comportera :

a. Le soutien aux évaluations qui comblent les lacunes d'informations identifiées dans les Rapports d'Etat Nationaux ;
b. La promotion et le soutien aux évaluations et aux évaluations socio économiques qui mettent en relief les impacts sociaux et économiques de la dégradation et de la pollution côtières, et fournissent une évaluation économique des biens et services qu'offrent les côtes et les océans.

Gestion

39. Les activités terrestres continueront d'être un centre d'intérêt, généré par le progrès considérable réalisés par le projet WIO-LaB en établissant des cadres régionaux pour appuyer la gestion des activités terrestre (LBA), facilitant le renforcement des capacités des agents gouvernementaux et en initiant des projets de démonstration pour la gestion effective des LBA dans les pays impliqués. Le WIO-LaB produira un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour les activités terrestres et, au niveau optimal de financement, le Secrétariat aidera à la mise en œuvre du PAS.

40. Les projets précédemment financés par SIDA ont initié la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) dans tous les pays de la région. Cette activité sera maintenue dans le projet WIO-LaB.

41. Le Secrétariat a précédemment travaillé en partenariat avec l'IUCN pour aider à former des gestionnaires et des praticiens au Kenya, en Tanzanie et aux Seychelles dans la gestion effective des Aires Marines Protégées, en utilisant un ensemble d'outils et le mode d'emploi nouvellement mis en place pour l'efficacité dans le gestion des Aires Marines Protégées. A un niveau élevé de financements, le travail s'étendra au renforcement de la gestion des Aires Marines Protégées.

42. Au niveau "Actuel" des ressources, l'accent sera mis sur les activités suivantes :

a) La collaboration avec les projets SWIOFP et ASCLME ;
b) Le maintien dans le cadre du projet WIO-LaB des activités qui abordent la dégradation de la qualité de l'eau, l'altération physique et la destruction des habitats les changements dans l'écoulement de l'eau et les charges en sédiment, y compris un projet de démonstration sur la Gestion Intégrée des Zones Côtière et la Gestion du Bassin fluvial dans la River Incomati.

43. Au niveau "Amélioré" des ressources, les activités comprendront :

a. Le développement des mécanismes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de stratégies d'Utilisation Efficient de l'Eau pour les Petits Etats Insulaires en Développement.
b. La promotion des activités plus localisées pour la gestion des activités et sources de pollution.

44. A mesure que le niveau des ressources croît vers le niveau "Optimal", des activités supplémentaires comprendront:

a. Le soutien des activités qui comblent les lacunes de gestion identifiées dans les Rapports d'Etat Nationaux ;
b. La promotion des activités de gestion des sources de pollutions marines ;
c. La promotion de la coopération et des activités catalysant pour l'établissement et la gestion coordonnée des aires marines et côtières protégées et des écosystèmes transfrontaliers ;
d. l'appui au renforcement de la gestion des aires marines et côtières protégées, y compris la formation du personnel technique et des gestionnaires en conservation de la faune et de la flore et des habitats, et la cartographie des habitats côtiers et marins critiques.

Coordination et aspects juridiques

45. La Direction Stratégique 5 des Mers Régionales ("*Améliorer l'utilisation des Mers Régionales comme plateforme pour la mise en œuvre coordonnée des accords environnementaux multilatéraux et des initiatives mondiales*") a pris un pas de plus en se focalisant de plus en plus sur l'utilisation de la Convention comme une plateforme pour accroître la collaboration. En effet, le développement et la mise en œuvre du Programme de Travail 2008-2011 est un effort commun basé sur des partenariats entre le Secrétariat, les gouvernements, les donateurs et les organisations non gouvernementales. Les activités du Programme de Travail sont mises en œuvre à travers des partenariats communs et contribuent à la vision et au Programme de Travail du NEPAD.

46. En relation avec les points au dessus, le renforcement de WIO-C et la base des partenariats seront une importante composante du Programme de Travail, tel que mis en relief par l'insertion dans le Programme de Travail de la Convention des éléments appropriés de plans de travail et activités des ONGs partenaires.

47. Le renforcement des points focaux continuera d'être une priorité et sera basé sur l'engouement généré par le Forum des Points Focaux, le développement des termes de référence spécifiques et l'initiation d'un mécanisme de production de rapports pour la Convention. L'effort pour renforcer les groupes de travail de la Convention, tels que le Forum des Institutions Académiques et de Recherche et le Groupe de Travail sur les Récifs Coralliens va continuer. Le mécanisme national d'élaboration de rapport pour la Convention et le renforcement des groupes de travail donneront des directives pour les priorités dans le cadre de la gestion marine et côtière

48. Un nouveau protocole sur les activités et sources terrestres de pollution a été développé sous le projet WIO-LaB et la prochaine étape sera le processus de ratification que le Secrétariat conduira. Un document sur des directives régionales pour les Evaluations d'Impact Environnemental (EIE) et les Evaluations Stratégiques Environnementales (ESE) a été développé dans le cadre de la Convention de Nairobi. Le Secrétariat se basera sur ce document en faisant la promotion de l'utilisation des EIEs et ESEs.

49. Au niveau "Actuel", les activités comprendront :

a. La préparation et la convocation les réunions des Parties Contractantes ;

b. La coordination de la mise en œuvre des activités en commun arrêtées par les réunions des Parties Contractantes ;
c. L'encouragement à l'utilisation des Evaluations Stratégiques Environnementales ;
d. Dans le cadre du projet WIO-LaB : établissement d'un mécanisme de coordination des eaux internationales au niveau régional ; appui au renforcement de la Convention de Nairobi ; soutien au processus de ratification pour le Protocole LBA sur les sources de pollutions terrestres ; établissement des lignes directrices d'évaluation environnementales régionales ; et développement des stratégies nationales pour la gestion des activités terrestres et des sources de pollution ;
e. Le maintien des Groupes de Travail établis dans le cadre de la convention de Nairobi et de WIO-LaB ;
f. La promotion de la reconnaissance et de la mise en œuvre de la Convention de Nairobi dans les initiatives et programmes de développement régionaux ;
g. L'accroissement de la collaboration étroite entre la Convention et la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement et le Conseil des Ministres Africain sur l'Eau, en vue de promouvoir la gestion intégrée côtière et des bassins fluviaux, et les commissions économiques régionales pour promouvoir la gestion durable des zones côtières.

50. Au niveau "Amélioré" des ressources, les activités comprendront :
a. Le soutien continu et le renforcement de l'Unité de Coordination Régionale, du Forum des Points focaux, des bureaux des Points Focaux, des Groupes de Travail, du FARI et du WIO-C ;
b. Le travail en étroite collaboration avec les partenaires au développement y compris les donateurs bilatéraux, le PNUD, le FEM et les autres membres du Groupe de Développement des Nations Unies pour faciliter la répartition coordonnée des soutiens et du renforcement de capacités relatifs à la Convention de Nairobi ;
c. L'amélioration des partenariats et des alliances avec les acteurs clés qui sont particulièrement bien outillés pour participer aux processus sur demande, au niveau du pays.

51. A mesure que le niveau des ressources augmentera vers le niveau "Optimal", des activités supplémentaires seront incluses :
a. Le recrutement de personnel d'appui permanent pour l'Unité de Coordination Régionale
b. le soutien au développement de la législation, nécessaire pour les sources de pollutions terrestres, basée sur les normes régionales, et l'assistance à la mise en oeuvre du protocole sur les sources de pollutions terrestres ;
c. La promotion et le soutien aux activités de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et des Bassins Fluviaux dans les programmes de gestion côtière et de bassins versants et les autres processus de développement national et régional ;

Information et sensibilisation

52. La visibilité est un élément vital pour que la Convention progresse, ceci a été réitéré par les partenaires et les ONGs lors des récents forums, y compris le Forum Consultatif des

GEM, la Réunion des Bureaux et le forum de WIO-C. En conséquence, le Secrétariat se concentrera sur l'amélioration de la visibilité parmi les Parties Contractantes, les partenaires, les ONGs et les communautés. La plupart de ces thèmes fournissent une fondation pour cet objectif.

53. Dans le dernier Programme de Travail, un mécanisme de production de rapports a été développé, dans lequel les points focaux compilent des rapports d'état nationaux sur l'environnement marin et côtier. Le Secrétariat poursuivra ce mécanisme en s'assurant que les rapports d'état sont régulièrement mis à jour et les lacunes identifiées. A un niveau de financement plus élevé, le Secrétariat va catalyser des activités pour combler ces lacunes (comme précédemment mentionné sous les thèmes Evaluation et Gestion).

54. Le projet WIO-C a aidé à l'établissement d'un système d'information et d'un mécanisme d'échange d'information (CHM) pour la Convention de Nairobi en vue de faciliter l'échange d'informations effectif pour une gestion améliorée de l'environnement marin et côtier. Ceci sera finalisé et maintenu dans le Programme de Travail à venir. En plus l'utilisation de ce CHM sera promue.

55. Au niveau "Actuel", les activités se focaliserons sur :

(a) Le bilan de la mise en œuvre du Programme de Travail, et la diffusion des résultats aux Parties Contractantes et aux autres partenaires;

(b) La prise en compte des recherches et des informations fournies par les Parties Contractantes;

(c) La transmission aux Parties Contractantes de toutes notifications, rapports et autres informations pertinents reçus par le Secrétariat et provenant des Parties et autres partenaires;

(d) La mise à jour, deux fois par an, des Rapports d'Etat Nationaux, et identifier les lacunes en termes d'informations et d'activités ;

(e) La consultation les Parties Contractantes sur les questions relatives à la Convention et à son Protocole;

(f) L'entretien et la mise à jour régulièrement du site web de la Convention.

56. Au niveau "Amélioré" des ressources, les activités comprendront celles destinées à accroître la visibilité de la Convention de Nairobi.

57. Au fur et à mesure que le niveau des ressources augmentera vers le niveau "Optimal", d'autres activités seront prises en compte :

(a) La facilitation de la gestion et de l'échange d'informations, y compris l'échange des résultats, des meilleurs pratiques, etc., à travers le développement d'un mécanisme d'échange d'informations et de liaison aux bases de données des GEM et des autres partenaires, et en contribuant à l'information et en participant aux forums ministériels régionaux sur l'environnement, tels que l'AMCOW (Conférence Ministérielle Africaine sur l'Eau), et autres forums régionaux et nationaux pertinents ;

(b) Le développement d'une stratégie de communication et de formation pour la participation, la résolution des problèmes, l'échange des connaissances et la sensibilisation ;

(c) La promotion et l'appui aux activités et campagnes de sensibilisation du public et les initiatives de gestion des ressources basées sur les communautés.

III. Ressources Financières

58. Le Programme de Travail 2008-2011 du Secrétariat de la Convention de Nairobi commence avec le principe que les emplois du personnel seront maintenus au niveau "Actuel" des ressources, et seraient augmentés au fur et à mesure que le niveau des ressources augmente vers le niveau "Optimal". Cette augmentation se justifierait par l'accroissement des activités au niveau national. Pour que la Convention devienne une plateforme reconnue pour la mise en œuvre des activités et des partenariats en commun, les ressources financières doivent s'accroître. Le Secrétariat de la Convention de Nairobi dépend des contributions des gouvernements au Fonds d'Affectation, ainsi que des financements des donateurs pour développer et mettre en œuvre des activités.

59. Comme partie du Programme de Travail, le Secrétariat continuera d'encourager les Parties Contractantes à faire faces à leurs obligations et à contribuer au Fonds d'Affectation Spéciale. Cette preuve d'un engagement croissant peut aider le Secrétariat lors de la mobilisation de fonds additionnels à partir d'autres sources. Le Secrétariat appuierait aussi le développement de mécanismes de financements régionaux ciblés pour aborder les questions marines et côtières, et ferait la promotion et appuierait les processus qui accroissent l'accès aux financements.

60. Il est maintenant parfaitement reconnu que les ressources budgétaires actuelles pour les deux instruments sont insuffisantes, au regard de l'importance et de la vitesse de la dégradation de l'environnement marin et côtier. Par conséquent, une nouvelle structure de financements doit aller au delà des promesses faites par les gouvernements aux Fonds d'Affectation Spéciale des Conventions, mais elle doit aussi cibler le secteur privé, la société civile et les partenaires multi/bilatéraux opérant dans la zone des Conventions.

THEME 1 : EVALUATION

Ce thème couvre l'évaluation des écosystèmes, des habitats et des ressources.

1.1 EVALUATION DES ECOSYSTEMES ET RESSOURCES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel [1]	Amélioré [2]	Optimal [3]
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Collecter et faire la synthèse des données sur les habitats côtiers en vue de faire une analyse régionale	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Soutenir les évaluations qui comblent les insuffisances identifiées dans les Rapports d'Etat Nationaux	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes			X
B) ACTIVITES COMPLEMENAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Biodiversité et espèces clés Evaluer et faire la surveillance de la biodiversité, des espèces clés et des espèces commerciales dans les différents habitats, à travers une variété de programmes et projets	ReCoMap, SWIOFP, ORI, Nature Seychelles, Tanzania WCST, ASCLMEs	FEM, Pays participant, SAAMBR, South African NRF			
Ressources récoltables Evaluer et générer des informations de base sur diverses ressources récoltables, y compris les crevettes, les invertébrés et les pêcheries	SWIOFP, ORI, WCS, CORDIO, ASCLMEs	FEM, Pays participant, SAAMBR, South African NRF			
Récifs Coralliens Faire la surveillance et évaluer les récifs coralliens en termes de santé, y compris les impacts des changements climatiques, la structure, la biodiversité et l'écologie	ORI, WCS, CORDIO, AIDE	NRF, M&CM, SAAMBR, COI			
Aires Marines Protégées	ORO, AIDE, ACEP	EU, Université de			

[1] Le niveau "Actuel" de financements: pas d'augmentation significative des financements venant des pays membres pour la période à venir 2008-2011. Le budget du programme de travail sera limité à 180.000 US$ par an. Toutes activités additionnelles seront dépendantes des opportunités de mobilisation de fonds

[2] Le niveau "Amélioré" de financements: toutes les Parties Contractantes payent leurs contributions au Fonds d'Affectation. Pour ce niveau amélioré de financements et avec une prédictibilité accrue des contributions des Parties Contractantes, la Convention de Nairobi mettra en œuvre un programme de travail d'un coût de 312.000 US$ par an

[3]Le niveau "Optimal" de financements envisage que toutes les Parties Contractantes respectent leurs obligations vis à vis du Fonds d'Affectation Spéciale, et que le Secrétariat mobiliserait des fonds additionnels auprès des agences donateurs, du FEM, des programmes et des partenaires en collaboration, pendant que le PNUE appuie le secrétariat pour une période limitée de 4 ans

Evaluer la durabilité, l'efficacité de gestion et la pertinence des Aires Marines Protégées établies		Lisbonne, KWS, KMFRI, autorités des plages			
Habitats et écosystèmes Conduire des évaluations d'écosystèmes et habitats clés, qui pourraient inclure les valeurs des fonctions liées, les lacunes de gestion et les implications côtières dues aux changements climatiques	ASCLMEs, ReCoMap, AIDE, EPCO, WWF				
Questions soci-économiques Conduire des surveillances socio-économiques des utilisations, des utilisateurs et de la gestion des ressources côtières	WCS, AIDE, CORDIO, ReCoMap, ASCLMEs				
1.2 EVALUATION DES ACTIVITES TERRESTRES DE SOURCES DE POLLUTIONS	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Combler les lacunes en matière de connaissance de polluants et sources prioritaires et déterminer les points chauds côtiers	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Collecter et faire la synthèse des données disponibles sur les interactions fleuve-littoral des systèmes fluviaux de l'Ouest de l'Océan Indien	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer le profil de bassin fluvial pour le bassin fluvial de l'Incomati	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
1.3 EVALUATION DES PROBLEMES SOCIO ECONOMIQUES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRATRIAT DE LA CONVENTION					
Entreprendre une évaluation préliminaire des bien et services des écosystèmes et leurs valeurs économiques liées aux habitats côtiers	Secrétariat de la convention /WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Soutenir les évaluations et les estimations socio économiques qui mettent en relief les impacts socio économiques de la dégradation et de la pollution côtières et fournissent une valeur économique des biens et services que offrent les côtes et océans	Secrétariat de la Convention/ WIO-LaB	Parties Contractantes			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Conduire des campagnes et faire le suivi socio-économique	ASCLMEs, SWIOFP, CORDIO, KMF, ORI, ReCoMap	TFESSD			

THEME 2 : GESTION

Ce thème comporte la mise en œuvre des programmes et activités qui visent à réduire ou prévenir la dégradation de l'environnement marin et côtier

2.1 GESTION DES ECOSYSTEMES ET RESSOURCES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Collaborer avec les projets SWIOFP et ASCLME	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Faire des démonstrations de restauration et de protection de ressources, y compris les mangroves, les tapis d'herbes marines, les récifs coralliens, les plages servant de nids aux tortues et les forêts locales	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB/WIO-LaB		X		
Développer des mécanismes de gestion des ressources en eau et des stratégies d'utilisation efficace de l'eau pour les Petits Pays Insulaires en Développement(PIED)	Secrétariat de la convention	FEM, PEID		X	
Soutenir le renforcement de la gestion des aires marines et côtières protégées, y compris la formation du personnel technique et des gestionnaires en conservation de la faune et de la flore et des habitats ainsi que la cartographie des habitats côtiers et marins critiques	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
Promouvoir la coopération et catalyser des activités pour l'établissement des aires marines et côtières protégées et des écosystèmes transfrontières protégés	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Biodiversité et espèces clés Gestion, conservation et rétablissement des espèces côtières menacées	Nature Seychelles, WWF				
Ressources récoltables Mettre en œuvre des projets de conservation des ressources côtières et marines	ReCoMap, WWF				
Aires Marines Protégées Développer le réseau des AMP, pour s'assurer d'un réseau écologiquement représentatif des AMP et renforcer la gestion des APM existantes	ReCoMap, WWF	KWS, Gatsby Trust, Départements des Pêches, NEMA			
Habitats et écosystèmes Restauration et protection des écosystèmes et ressources, y compris les	EPCO, EAWLS, Nature Seychelles, GTA, ORI	FEM/SGP, Shell Maurice,			

mangroves, les tapis d'herbes marines, les récifs coralliens, les plages servant de nids aux tortues et les forêts locales		Organisations Communautaires, MICOA			
Questions soci-économiques Améliorer les moyens de subsistance des communautés avec des programmes durables de moyens de subsistance alternatifs, y compris l'écotourisme, l'aquaculture, etc.	KMF, AIDE, GTA	Pact Kenya, KWS, NEMA ESOK, Départements des Pêches, Assoc. Gombessa			
2.2 GESTION DES ACTIVITES ET SOURCES DE POLLUTIONS TERRESTRES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Développer et adopter un système sur une tendance à long terme de surveillance et d'élaboration de rapports sur les points hautement pollués	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Etablir des Objectifs de Qualité Environnementaux et des lignes directrices pour les Normes de Qualités Environnementaux pour la qualité de l'eau et du sédiment	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Faire des démonstrations de technologies appropriées pour la réduction et le traitement à coût efficace des rejets d'eaux usées	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer un ensemble d'outils pour la gestion des Eaux Usées Municipales, comprenant des outils et des directives pour la sélection de technologies, de cadres institutionnels et politiques et de mécanismes financiers appropriés	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer un programme régional d'ordures en mer	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Produire des cartes thématiques de base en SIG sur les habitats pour la région WIO	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Faire des démonstrations d'approches et d'actions appropriées pour réduire et prévenir la dégradation de l'environnement marin et côtier causée par l'Altération Physique et la Dégradation des Habitats (APDH)	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer des outils pour la gestion d l'APDH, comprenant des lignes directrices pour la sélection des approches de gestion, l'implication des parties prenantes, des cadres institutionnels et politiques, des mécanismes financiers, etc.	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Mettre en œuvre un projet de démonstration sur la Gestion Intégrée des	Secrétariat de la	Parties Contractantes	X		

Zones Côtières et des Bassins Fluviaux dans le Bassin Versant du Fleuve Incomati	Convention/WIO-LaB				
Faire la promotion de plus d'activités de démonstration pour la gestion des activités et sources de pollution terrestres	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes		X	
Aider à la mise en œuvre du PAS sur les activités terrestres	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
Sur la base des projets pilotes créés dans WIO-LaB, promouvoir la reproduction de technologies appropriées pour la réduction et le traitement à coût efficace des rejets d'eaux usées	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
Sur la base des projets pilotes créés dans WIO-LaB, promouvoir la reproduction des approches et actions appropriées pour réduire et prévenir la dégradation de l'environnement marin et côtier causée par l'APDH	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
Catalyser des activités qui comblent les lacunes identifiées dans les Rapports d'Etat Nationaux	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Développer des stratégies et faire la démonstration des approches appropriées pour le développement de politiques et stratégies de tourisme côtier durable, y compris à travers les partenariats public-privé	ONUDI	Parties Contractantes			

THEME 3: COORDINATION ET ASPECTS JURIDIQUES

Ce thème porte sur la révision et la mise à jour de la Convention de Nairobi et de ses protocoles, de l'amélioration de la coordination des activités (y compris le mécanisme de production de rapports et l'échange d'information entre partenaires) et avec d'autres conventions et partenaires et le renforcement institutionnel pour la mise en œuvre de la Convention.

3.1 REVISION DE LA CONVENTION DE NAIROBI ET SES PROTOCOLES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Assister dans le processus de ratification du Protocole sur les sources de pollutions terrestres	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Apporter son soutien dans l'élaboration de la législation nécessaire pour les sources de pollutions terrestres, basée sur les normes régionales et aider à la mise en œuvre dudit protocole	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X
3.2 COORDINATION DES APPROCHES A LA GESTON DES ACTIVITES TERRESTRES ET SOURCES DE POLLUTION	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Examiner les lacunes dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels existants pour traiter des activités et sources de pollution terrestres (LBS/A), y compris l'état de ratification des Conventions internationales	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer des stratégies nationales pour gérer les LBA/S sous forme de Programmes d'Action Nationaux ou d'instruments qui s'y rapportent, tels que les plans de Gestion Intégrée des Zones Côtières, Plans d'Action Environnementaux, etc.	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes SIDA	X		
Renforcer les cadres nationaux politiques, juridiques et institutionnels existants pour la gestion des activités et sources de pollution terrestres (LBS/A), y compris la ratification et la mise en œuvre des accords multilatéraux pertinents	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer des partenariats régionaux/nationaux/public-privé sur les activités des LBS/A	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Identifier, renforcer et impliquer les parties prenantes dans la gestion des LBA/S	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes SIDA	X		
3.3 COORDINATION AVEC LES PARTIES CONTRACTANTES, LES PARTENAIRES ET AUTRES ORGANISATIONS	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					

Préparer et convoquer les réunions des Parties Contractantes	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Coordonner la mise en œuvre des activités coopératives convenues pendant les COPs	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Etablir un mécanisme régional de coordination des Eaux Internationales avec les partenaires clés, comprenant les commissions économiques, en vue de coordonner le programme de travail et partager les bonnes pratiques	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Promouvoir l'utilisation des évaluations environnementales régionales	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Encourager la collaboration plus étroite entre la Convention et la CMAE et l'AMCOW, en vue de promouvoir la gestion intégrée des côtes et des bassins fluviaux	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Promouvoir la reconnaissance et la mise en œuvre de la Convention de Nairobi dans des initiatives et programmes de développement régionaux	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Maintenir les Groupes de Travail établis dans le cadre de la Convention de Nairobi et du projet WIO-LaB	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA	X		
Aider les Groupes de Travail à exécuter leurs activités	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA		X	
Travailler étroitement avec les partenaires au développement, y compris les donateurs bilatéraux, le PNUD, le FEM etc. pour faciliter de façon coordonnée l'accès au soutien et au renforcement des capacités tels qu'ils se rapportent à la Convention de Nairobi	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA		X	
Améliorer les partenariats et les alliances avec les acteurs clés qui sont particulièrement bien outillés pour participer au niveau pays à des processus conduits sur demande	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA		X	
Promouvoir et apporter son soutien aux activités de gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux dans les programmes de gestion côtière et des bassins versants et les autres processus de développement régional et national (partager les leçons apprises)	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X

Apporter son soutien aux activités pour améliorer la coordination des approches de gestion et de protection des écosystèmes et des espèces	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X
Apporter son soutien aux activités qui abordent les relations eaux douces et zones côtières dans des plans de développement régionaux	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Développer des cadres institutionnels nationaux pour la gestion intégrée des zones côtières et faire le suivi de leur mise en oeuvre	ReCoMap				
3.3 RENFORCCEMENT INSTITUTIONNEL	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Mettre à jour le ADT et PAS existant pour l'amélioration de la planification à long terme de la Convention de Nairobi	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Renforcer l'Unité de Coordination Régionale de l'Afrique de l'Est (EAF/RCU) comme l'unité de coordination des Mers Régionale reconnue et efficace pour toutes les politiques et activités régionales relatives aux ressources marines et côtières	Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes SIDA	X		
Continuer à renforcer l'Unité de Coordination Régionale, le Forum des Points focaux, les bureaux des Points Focaux, les Task Forces, FARI et WIO-C	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA		X	
Recruter du personnel d'appui permanant pour l'Unité de Coordination Régionale en personnel	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Coordonner et finaliser les processus de ADT/PAS entre l'ASCLMEs, WIO-LaB et SWIOFP	ASCLME				

THEME 4 : INFORMATION ET SENSIBILISATION

Ce thème porte sur les échanges d'informations avec les communautés aussi bien que sur la sensibilisation du public, la prise de décision par les communautés et le renforcement des capacités.

4.1) GESTION ET ECHANGE D'INFORMATIONS	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Transmettre aux Parties Contractantes toutes notifications, rapports et autres informations pertinents reçus par le Secrétariat et provenant des Parties Contractantes	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Mettre à jour tous les deux ans les Rapports d'Etat Nationaux, et identifier les insuffisances dans les informations et les activités	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Faire le bilan du progrès dans la mise en œuvre du Programme de Travail, et diffuser l'information aux Parties contractantes et autres partenaires	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Prendre en compte les recherches et les informations émanant des Parties Contractantes	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Consulter les Parties Contractantes sur les questions relatives à cette Convention et son Protocole	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Entretenir et mettre à jour régulièrement le site WEB de la Convention	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Maintenir le mécanisme d'échange d'information de la Convention de Nairobi	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Développer un système d'information régional sur l'environnement marin et côtier de WIO et sa gestion	Secrétariat de la Convention/WIO				
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Promouvoir l'échange d'informations entre les pays phares, à travers divers moyens tels que : collecte, synthèse et stockage de données ; utilisation du SIG ; production de divers matériels, y compris des collections de livres, des bulletins etc.	ReCoMap, SWIOFP, ASCLMEs, WIOMSA				
4 .2 SENSIBILISATION, RENFORCEMENT DES CAPACTES ET LA PRISE DE POUVOIR PAR LES COMMUNAUTES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Développer les capacités des municipalités et des autorités chargées des eaux usées dans le domaine de la Gestion des Eaux Usées des Municipalités	GPA, Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Internaliser et adopter la check-list de Altération Physique et Destruction d'Habitat (PADH) et les principes clés du GPA à travers des ateliers et la diffusion de l'information	GPA, Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		

Promouvoir la gestion intégrée des bassins fluviaux et des zones côtières à travers l'application des principes de la Gestion Intégrée des Zones et Ressources Côtières (ICARM)	GPA, Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer des réseaux appropriés d'experts selon des thèmes et des institutions et se rapportant à la gestion des LBS/A comme un moyen de renforcement des capacités et d'échange de connaissance au niveau régional	GPA, Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Fournir de l'aide au développement et à la mise en œuvre à tous les niveaux de programmes d'éducation appropriés sur les questions de LBS/A	GPA, Secrétariat de la Convention/WIO-LaB	Parties Contractantes	X		
Développer une stratégie de communication et de formation pour la participation, la résolution de problèmes, l'échange des connaissances et la sensibilisation	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Fournir la formation et renforcer les capacités des techniciens dans le domaine marin et côtier, les gestionnaires des AMP, des utilisateurs des ressources, le personnel et/ou ceux impliqués dans les négations multilatérales et rendant compte sur les Accords Multilatéraux sur l'Environnement	ReCoMap, WIOMSA, CORDIO, ASCLMEs	Parties Contractantes			
Mettre en œuvre des programmes /campagnes sur la publicité, la sensibilisation, l'éducation et la participation du publique aux niveaux national et régional, pour susciter la sensibilisation sur la conservation des ressources marines et côtières et les impacts des activités sur l'environnement	ReCoMap, ORI, ASCLMEs, Nature Seychelles, AIDE, KMF, GTA, EPCO, WCT, EAWLS, WCS	Clubs sur la faune et la flore, NEMA, Départements des Pêches, Autorités			
Utiliser des systèmes d'information électronique pour la sensibilisation et l'échange d'information, tels que les cours d'apprentissage à distance sur le web, le Système d'Information Géographique (SIG)	ASCLMEs, SWIOFP				
4.3 VISIBILITE CROISSANTE	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Accroître la visibilité de la Convention de Nairobi et favoriser l'échange d'information en contribuant à l'information et en participant aux forums ministériels régionaux sur l'environnement, tels que l'AMCOW (Conférence Ministérielle Africaine sur l'Eau), et autres forums régionaux et nationaux pertinents ; lancer des campagnes de sensibilisation du public ; développer des étiquettes/ logos ; produire des bulletins d'information réguliers	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA			X

THEME 5 : QUESTIONS TRANSVERSALES ET EMERGENTES

Ce thème comporte des questions et problèmes transversales et émergentes qui ne sont pas suffisamment couverts dans les thèmes précédents y compris les stratégies de financement

5.1 PROBLEMES TRANSVERSALES ET EMERGENTES	Partie Responsable	Partenaire(s)	Financement		
			Actuel	Amélioré	Optimal
A) ACTIVITES A EXECUTER PAR LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION					
Encourager les Parties Contractantes à honorer leurs obligations et à contribuer au Fonds d'Affectation Spéciale	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes	X		
Mobiliser des fonds additionnels auprès d'autres sources, de partenaires non traditionnels de la Convention d'Abidjan	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes SIDA		X	
Développer des mécanismes régionaux de financement durable ciblés pour aborder les questions du milieu marin et côtier	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes		X	
Promouvoir et apporter son soutien aux processus qui accroît l'accès au financement	Secrétariat de la Convention	Parties Contractantes			X
B) ACTIVITES COMPLEMENTAIRES A EXECUTER PAR LES AUTRES ORGANISATIONS, PROJETS ET PROGRAMMES					
Identifier des sources de financements et des mécanismes générateurs de revenues, ou fournir des fonds à partir de diverses activités	ASCLMEs, WIOMSA				